



Changements en assurance automobile

Le 1^{er} septembre 2010, certaines garanties des contrats d'assurance automobile de tous les Ontariens et Ontariennes changeront. Suite à de récentes modifications apportées à la loi, le montant de certaines garanties diminuera lors du renouvellement de votre contrat.

Le RAEO est votre courtier et nous croyons qu'il est essentiel de vous tenir au courant de ces changements. Il est plus important que jamais auparavant que vous examiniez vos documents attentivement lors du renouvellement de votre contrat. Vous recevrez ces documents environ 45 jours avant la date du renouvellement. Les documents comprendront une explication des changements apportés au contrat et des options dont vous pouvez vous prévaloir.

Il n'y a aucun changement à apporter avant la date du renouvellement de votre contrat. Si vous avez des questions à propos des changements le moment venu, téléphonez-nous au 1-800-267-6847. Nous vous donnerons les renseignements et les conseils nécessaires pour prendre une décision éclairée.